



Mairie de Pévy

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 29 Octobre 2024

Décision Modificative N° 02

Le Conseil Municipal décide de réajuster les crédits aux articles du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes : pour le Paiement facture OPTIMUM TRAVAUX

Investissement :

Articles	Nature	Dépenses	Recettes
2157-2302	Matériel-outillage technique	0,00	- 2 200,00
212-000	Agencements et aménagements-de terrains		+ 2 200,00
Total		0,00	0,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Le conseil municipal approuve la décision modification à l'unanimité des présents.

Rapport d'activité 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2023 de la Communauté urbaine du Grand Reims.

Délibération portant sur la création d'un emploi permanent au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe dans le cadre d'un avancement de grade

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant aux dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Il est exposé par Mr le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant qu'un agent rempli les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

A 7 voix pour

A 0 voix contre

A 0 absents.

AVENANTS TRAVAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite aux travaux de réfection de la Nef il est apparu qu'avec l'avancement des travaux il est nécessaire de procéder à quelques travaux supplémentaires.

Le Bâtiment Associé lot N° 02 Charpente - Avenant N° 01 (fourniture d'une panne dans le transept Sud)

Montant HT : 1536,00 €
Montant TTC : 1843,20 €

Le Bâtiment Associé lot N° 01 Taille de pierre - Avenant N° 02 (Restauration du vitrail de la baie Sud du transept)

Montant HT : 5225,53 €
Montant TTC : 6270,64 €

Le Bâtiment Associé lot N° 01 Taille de pierre - Avenant N° 03 (Remplacement complémentaire de pierres sur la face Ouest du clocher)

Montant HT : 6919,89 €
Montant TTC : 8303,87 €

GOURDON lot N° 03 Couverture - Avenant N°01

Devis 1: Evacuation des gravois et repose des dauphins fonte :

Montant HT : 2009,90 €
Montant TTC : 2411,88 €

Devis 2 : Réalisation d'une couverture en cuivre à tasseaux sur le terrasson de la sacristie :

Montant HT : 9396,37 €
Montant TTC : 11275,64 €

Devis 3 : Remplacement de la menuiserie extérieure de la sacristie :

Montant HT : 4316,57 €
Montant TTC : 5179,88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des présents les avenants N° 01, N° 02 et N° 03 de l'Entreprise Le Bâtiment Associé et l'avenant N° 01 l'Entreprise GOURDON.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h00 rassemblement et dépôt de gerbe au monument.
L'inauguration de la stèle à la mémoire des neuf fusillés rendez-vous à 15h30.

Points sur le plu

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal de l'avancement du projet.

Point sur les travaux de l'église

Le Maire informe que les travaux ne seront pas finis pour la fin de l'année.

Décoration de NOEL

Prévision de la confection des décorations de Noël samedi 16 novembre 2024.

Colis de NOEL

La distribution des colis de Noël aura lieu le vendredi 20 décembre 2024 dès 14h30.

Calendrier de la nouvelle année.

Le conseil décide de commander les calendriers pour l'année 2025.

Projet d'implantation de relais ORANGE

Le Maire informe son conseil que la Société Orange envisage l'implantation d'une antenne relais en bordure du Chemin d'Hervelon.

Toupie de ciment

Suite aux dégradations de certains chemins la commune va mettre quelques toupies de ciment sur les chemins.

Co-voiturage

Un endroit de stationnement va être créé en face le Gué pour le co-voiturage.

Village Fleuri

Le conseil décide de continuer à adhérer aux Villes et Villages Fleuris.

